

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FlixBus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	FlixBus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	24 rue Constant Milleret, 42000 Saint-Etienne 45.4425, 4.402861
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Aéroport Lyon Saint-Exupéry Gare Routière - Parvis du Terminal 1 Niveau 0 69125 Colombier-Saugnieu 45 719081 5 079544

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire Saint-Etienne - Lyon Aéroport Saint-Exupéry
Temps de parcours en heures et minutes	1 heure et 15 minutes (Saint-Etienne - Lyon Aéroport Saint-Exupéry) 1 heure et 30 minutes (Lyon Aéroport Saint-Exupéry - Saint-Etienne)
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence Saint-Etienne - Lyon Aéroport Saint-Exupéry

Pièce jointe n°1

Itinéraire SAINT-ETIENNE - LYON AEROPORT SAINT EXUPERY

Itinéraire envisagé 75km



Pièce jointe n°2

Fréquence SAINT-ETIENNE - LYON AEROPORT SAINT EXUPERY

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itineraire	Départs de Saint-Etienne vers Lyon Aéroport Saint-Exupéry	Départs de Lyon Aéroport Saint-Exupéry vers Saint- Etienne
Lundi	08h35	18h30
Mardi	08h35	18h30
Mercredi	08h35	18h30
Jeudi	08h35	18h30
Vendredi	08h35	18h30
Samedi	08h35	18h30
Dimanche	12h35	17h30
Offre par trajet	53 places	53 places